

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 368 Vœu relatif à l'usage des aides publiques au secteur privé.

Le Conseil de Paris,

Considérant la nécessité pour la Ville de Paris, au regard des conséquences de la crise sanitaire, de développer de nouvelles approches économiques capables de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux ;

Considérant que l'aide municipale aux entreprises notamment les TPE/PME et entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS) est indispensable au développement et au dynamisme économiques du territoire parisien ;

Considérant que cette politique de développement économique doit être profitable aux territoires, à tous leurs habitant·e·s et aux salarié·e·s ;

Considérant l'ambition affichée de la Ville de Paris de valoriser les activités de fabrication et le soutien du développement industriel par le renforcement des aides aux entreprises et aux acteurs économiques dans une logique d'économie circulaire ;

Considérant le nombre important de dispositifs auxquels peuvent prétendre les entreprises pour bénéficier d'aides financières publiques tels que la création d'une entreprise, la reprise d'une activité, l'emploi et la formation du personnel, le développement commercial, l'éco-développement, l'innovation, ou l'investissement en matériel ;

Considérant les critères sélectifs qui conditionnent les autres aides versées par l'État et notamment les aides sociales ;

Considérant que le versement des aides publiques versées aux entreprises par la collectivité parisienne n'est, à ce jour, pas conditionné ;

Considérant l'importance d'accompagner les aides financières aux entreprises de moyens de contrôle et d'évaluation, comme gage de transparence et de clarté pour les parisiens ;

Considérant que les délibérations proposées en Conseil de Paris ne peuvent présenter qu'un nombre restreint d'informations et non la totalité des projets en détail ainsi que l'usage concret de ces aides (qualité des emplois créés, bénéfices concrets pour les salarié·e·s de l'entreprise etc.) ;

Considérant que le manque de détails et clarté sur l'attribution de certaines subventions ne permet pas toujours d'évaluer l'efficacité de la dépense ;

Considérant que les entreprises subventionnées par la Ville de Paris ne présentent pas de bilan social et environnemental de l'usage des aides financières versées par la collectivité ;

Considérant l'importance de critériser les aides versées aux entreprises sur des conditions sociales et environnementales afin de faciliter la compréhension de l'action publique menée sur le territoire parisien ;

Considérant que le budget de fonctionnement consacré à l'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire est en baisse de 0.9 millions d'euros et que le budget d'investissement est en baisse de 1.8 millions d'euros par rapport au budget primitif 2021 ;

Considérant que malgré l'ambition affichée de la Ville de Paris de mener une transition vers une économie responsable et durable, il existe un écart considérable entre les crédits d'investissements alloués aux actions sectorielles (34.1 M€) et ceux alloués aux structures d'insertion et de l'économie sociale et solidaire (4.1M€) ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Barbara Gomes et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu :

Qu'un groupe de travail soit constitué pour travailler sur les possibilités de mise en place de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des aides publiques versées au secteur privé.